
Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

2 décembre 2021

D853 – PRIX DE VENTE DU GUIDE DU ROUTARD AUX PROFESSIONNELS

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Compainville, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray).

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray).

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 27

Délégués votants : 27

Vu la délibération D 718 du 17 juin 2019 relative au prix de vente du Guide du Routard

Considérant que le guide du Routard est un atout pour le territoire aussi bien d'un point de vue touristique qu'économique

Considérant que le guide du Routard date de 2019, que le stock restant est conséquent

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de proposer aux professionnels un tarif préférentiel à 1€.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **17 DEC. 2021**
Et de sa publication **17 DEC. 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

2 décembre 2021

D854 – GUIDE TOURISTIQUE 2022

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Compainville, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray).

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray).

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 27

Délégués votants : 27

Considérant le souhait de promouvoir le Pays de Bray à l'échelle du territoire pour permettre aux publics touristiques, aux résidents et aux professionnels du tourisme de disposer d'une vision globale de l'offre du territoire.

Considérant que la réalisation d'un guide touristique Pays de Bray 2022 doit permettre de mutualiser les coûts et de promouvoir le territoire dans sa globalité. Les offices de tourisme, le syndicat d'initiatives et le PETR travaillent ensemble pour mener à bien ce projet

Considérant que le guide gratuit recensera tous les prestataires touristiques et culturels du territoire.

Considérant la réponse conjointe avec l'office de tourisme de Forges-les-Eaux, l'office de tourisme des 4 Rivières, l'office de tourisme de Bray Eawy, le syndicat d'initiatives de Londinières et le PETR à l'appel à projets du Département de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention pour l'impression du guide à hauteur de 40 %.

Considérant la volonté des communautés de communes, des offices de tourisme, du syndicat d'initiative et du PETR (les partenaires du projet) de formaliser le partenariat.

Considérant la réalisation du guide touristique en 3 langues, dont la conception est assurée par l'office de tourisme de Forges-les-Eaux selon les plans de financement prévisionnels suivants (pour 7 500 exemplaires) :

Coût du guide touristique Pays de Bray 2022						
Dépenses	Montant	Coût unitaire	Recettes – Participation	Exemplaires	Tarif unitaire	Montant
Impression de 7500 guides	9 478 €	Coût unitaire 1,77€	Com Com Londinières	300	1,77	531,12 €
Coût agent (réalisation graphique)	1 800 €		Com Com Bray Eawy	2000	1,77	3 540,80 €
Traduction AN & NL	2 000 €		Com Com 4 Rivières - OT 4 Rivières -	1500	1,77	2 655,60 €
			Ville Forges-les-Eaux - OT Forges les Eaux	3200	1,77	5 665,28 €
			PETR Pays de Bray	500	1,77	885,20 €
MONTANT TOTAL	13 278 €			MONTANT TOTAL		

Avec la subvention du Département de Seine-Maritime :

Coût du guide touristique Pays de Bray 2022 avec subvention du Département						
Dépenses	Montant	Coût unitaire	Recettes - participation	Exemplaires	Tarif unitaire	Montant
Impression de 7500 guides	9 478 €	Coût unitaire 1,26€	Com Com Londinières	300	1,2648	379,44 €
Traduction AN & NL (estimation)	2 000 €		Com Com Bray Eawy	2000	1,2648	2 529,60 €
Coût agent (réalisation graphique)	1 800 €		Office de tourisme 4 Rivières	1500	1,2648	1 897,20 €
Total	13 278 €		Office de tourisme de Forges les Eaux	3200	1,2648	4 047,36 €
			PETR Pays de Bray	500	1,2648	632,40 €
Subvention du Département (40%)	3 791 €					
MONTANT TOTAL	9 486 €		MONTANT TOTAL			9 486 €

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour la réalisation du guide touristique Pays de Bray 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **17 DEC. 2021**
Et de sa publication **17 DEC. 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL EN BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL EN BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

2 décembre 2021

D855 – EDITION SACRE PAYS DE BRAY 2022

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Compainville, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray).

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray).

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 27

Délégués votants : 27

Considérant « Sacré Pays de Bray », la manifestation de découverte et de valorisation du patrimoine religieux en Pays de Bray,

Considérant la sixième édition 2021 et son succès, malgré le contexte sanitaire

Considérant le partenariat du PETR avec les OTSI et les trois communautés de communes du territoire,

Considérant le rôle des communautés de communes et des offices de tourisme du territoire qui sont responsables des manifestations planifiées et gèrent l'organisation des événements sur le terrain,

Considérant le rôle du PETR qui comprend la coordination de la manifestation en lien avec les partenaires et de la gestion de la promotion (réalisation des supports de communication, relations presse, mailing etc.),

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- *Proposer aux structures partenaires un renouvellement de la manifestation en 2022*
- *Autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec les communes, les communautés de communes, les Offices de Tourisme et les paroisses*

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **17 DEC. 2021**
Et de sa publication **17 DEC. 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUECHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUECHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

2 décembre 2021

D856 – CONTRAT DE TERRITOIRE - REVOYURE

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Compainville, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray).

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray).

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 27

Délégués votants : 27

Vu la délibération D 707 du comité syndical du 9 avril 2019 validation le contrat de territoire 2018-2021

Vu la délibération D 844 du comité syndical du 19 octobre 2021 relative au report de l'échéance du contrat de territoire

Considérant l'état d'avancement des quinze projets inscrits au contrat initial

Considérant la maquette financière révisée du contrat

Considérant la participation régionale estimée à 2 472 416 €, soit 16 % du coût des projets

Considérant la participation départementale estimée à 1 915 440 €, soit 12 % du coût des projets

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le Contrat de territoire révisé et l'ensemble des pièces afférentes (maquette financière et Actualisation de la convention partenariale d'engagement 2017 2022 annexés à la délibération).

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **17 DEC. 2021**
Et de sa publication **17 DEC. 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

2 décembre 2021

D857 – MOTION SUR L'EOLIEN EN PAYS DE BRAY

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Compainville, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray).

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray).

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 27

Délégués votants : 27

Considérant les spécificités géographiques et paysagères du Pays de Bray

Considérant le Guide de recommandations pour l'éolien réalisé par le SMAD en 2006 et les zones propices à l'éolien ainsi définies, à vocation pédagogique

Considérant les travaux du SCoT en cours d'élaboration

Considérant les sollicitations reçues par le PETR du Pays de Bray pour porter une réflexion sur l'éolien dans le cadre du SCoT compte-tenu des prospections en cours sur le Pays de Bray

Le contexte environnemental et paysager du Pays de Bray complexifie l'implantation de nouveaux parcs éoliens. En effet, le patrimoine naturel et paysager est un atout indéniable pour le territoire, notamment en termes d'attractivité. L'entité paysagère de la Boutonnière présente des singularités qu'il convient de considérer spécifiquement. Malgré tout l'intérêt que représente l'éolien, en tant qu'énergie renouvelable dans le cadre de la transition énergétique, il convient d'avoir une approche globale et raisonnée de son implantation sur le territoire.

Ainsi, le SCoT du Pays de Bray prévoira des prescriptions et des recommandations en matière d'implantation d'éoliennes, qui seront traduites dans les documents d'urbanisme locaux et pourra considérer la spatialisation de zones non propices.

Dans l'attente du SCoT les élus du Pays de Bray considèrent que l'implantation d'éoliennes (grand éolien) doit être évitée dans les secteurs suivants :

- Les réservoirs de biodiversité
- Les zones humides
- L'entité paysagère de la Boutonnière du fait de sa morphologie, des pentes marquées des coteaux et du bocage associé.

Cette motion collective sera notifiée à l'ensemble des communes du territoire afin de les accompagner dans la délibération pour des projets éoliens sur leur périmètre.

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votes exprimés (3 abstentions) de valider cette motion et d'autoriser le Président à la notifier à l'ensemble des communes du territoire.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **17 DEC. 2021**
Et de sa publication **17 DEC. 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

2 décembre 2021

D858 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Compainville, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray).

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray).

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 27

Délégués votants : 27

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du 12 mars 2019 du comité syndical acceptant la proposition de CNP Assurances/Sofaxis pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019

Le Président expose :

- L'opportunité pour le PETR du Pays de Bray de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- *Article 1er :* le comité syndical adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la (dénomination de la collectivité) des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- *Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès*
- *Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.*

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer au PETR une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- *Durée fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2023.*
- *Contrats gérés en capitalisation.*

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le (dénomination de l'assemblée délibérante) demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

- *Article 2 :* Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au

Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- Article 3: le comité syndical autorise le Président à signer les contrats en résultant.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **17 DEC. 2021**
Et de sa publication **17 DEC. 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

2 décembre 2021

D859 – RENOUELEMENT RECOURS CONTRACTUEL POSTE SECRETAIRE COMPTABLE

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Compainville, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray).

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray).

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 27
Délégués votants : 27

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que, conformément à l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de secrétaire comptable relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint administratif par délibération D798 en date du 10 décembre 2020 à temps complet.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, en cas d'absence de candidature d'un fonctionnaire expérimenté sur ce type de poste, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire comptable à temps complet, pour une durée déterminée maximale de 3 ans. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 du budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **17 DEC. 2021**
Et de sa publication **17 DEC. 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

2 décembre 2021

D860 – TELETRAVAIL EN SITUATION NORMALE POUR LES AGENTS DU PETR

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Compainville, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray).

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray).

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 27
Délégués votants : 27

Vu la délibération D 691 du comité syndical du 12 mars 2019 relatif au télétravail au PETR du Pays de Bray

Considérant l'accord national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique en date du 13 juillet 2021

Considérant les possibilités de déploiement du télétravail en situation normale au sein du PETR

Considérant le retour d'expérience favorable du télétravail élargi à plusieurs missions pendant la période de crise sanitaire

Le Président expose les possibilités de déploiement du télétravail au sein du PETR du Pays de Bray en distinguant trois situations :

- le télétravail en situation normale
- le télétravail en cas de circonstances exceptionnelles
- le télétravail pour raisons sanitaires.

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser la mise en place du télétravail en situation normale selon les modalités suivantes :

- *le télétravail peut être autorisé sur demande de l'agent, par arrêté du Président,*
- *la durée de la période d'adaptation est fixée à 2 mois à compter de la signature de l'autorisation de télétravail,*
- *le délai de prévenance est fixé, conformément à l'accord cadre de juillet 2021, à 1 mois pendant la période d'adaptation et à 2 mois au-delà de cette période,*
- *compte-tenu de la tenue de réunions en présentiel pour de nombreux agents, le télétravail sera mis en œuvre par l'utilisation de journées flottantes,*
- *le nombre de jours maximum de télétravail par semaine est fixé à 2 jours par semaine,*
- *les journées de télétravail non exécutées une semaine pour raison de nécessité de service (réunions) ou de missions éligibles insuffisantes ne sont pas reportables,*
- *considérant que le télétravail est établi à la demande de l'agent et a pour objet d'améliorer la compatibilité de la vie professionnelle et personnelle, notamment en limitant des frais et/ou délais de trajet, et considérant que certains agents ne pourront pas bénéficier de ce dispositif et donc, afin de ne pas créer d'iniquité de traitement, il n'est pas envisagé de mettre en œuvre le forfait journalier évoqué dans le cadre de l'accord national (2,5 €/jour de télétravail).*

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **17 DEC. 2021**
Et de sa publication **17 DEC. 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS PREFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITÉ :

PETR DU PAYS DE BRAY
Maison des services
Boulevard Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

DATE D'ENVOI:

17/12/2021

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR... + date)	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité
Délibération - PRIX DE VENTE DU GUIDE DU ROUTARD AUX PROFESSIONNELS	D853 - 02/12/2021	
Délibération - GUIDE TOURISTIQUE 2022	D854 - 02/12/2021	
Délibération - EDITION SACRE PAYS DE BRAY 2022	D855 - 02/12/2021	
Délibération - CONTRAT DE TERRITOIRE - REVOYURE	D856 - 02/12/2021	
Délibération - MOTION SUR L'EOLIEN EN PAYS DE BRAY	D857 - 02/12/2021	
Délibération - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES	D858 - 02/12/2021	
Délibération - RENOUVELLEMENT RECOURS CONTRACTUEL POSTE SECRETAIRE COMPTABLE	D859 - 02/12/2021	
Délibération - TELETRAVAIL EN SITUATION NORMALE POUR LES AGENTS DU PETR	D860 - 02/12/2021	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

CACHET DE RÉCEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE :

REÇU LE

20 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE